

## A Tomblaine

Tomblaine  
mardi 12 juin 2012 11:24

---

Hervé Féron a reçu aujourd'hui un courrier du Ministre de l'Intérieur lui annonçant que la commission interministérielle, qui s'est réunie le 4 juin dernier, a émis un avis favorable à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour Tomblaine.

Pour rappel, Hervé Féron avait reçu Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Tomblaine le 22 mai, suite aux violents orages qui ont touché de nombreuses familles dans plusieurs communes de l'agglomération nancéienne, dont Tomblaine.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Ministre*

Paris, le 06 JUIN 2012

Réf. : 12-013427-D / BDC-CE / jp

Monsieur le Député-Maire, *Cher Hervé,*

D'importantes inondations sont survenues dans la nuit du 21 au 22 mai 2012 en Meurthe-et-Moselle.

Ainsi que je l'ai annoncé lors de mon déplacement en Meurthe-et-Moselle, à ma demande, une procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle a été mise en œuvre au regard des dégâts causés par ces intempéries.

En conséquence, une commission exceptionnelle a eu lieu le 4 juin. Il m'est agréable de vous informer que cette instance a émis un avis favorable à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 56 communes de Meurthe-et-Moselle, dont Tomblaine.

Les décisions correspondantes feront l'objet d'un arrêté interministériel dont la parution au journal officiel interviendra prochainement.

Je vous précise que les dossiers constitués par les 4 autres communes ont fait l'objet d'un ajournement dans l'attente d'un examen complémentaire

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Manuel Valls*  
Manuel VALLS

Monsieur Hervé FERON  
Député de Meurthe-et-Moselle  
Maire de Tomblaine  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP



## A Tomblaine

Tomblaine  
mardi 12 juin 2012 11:24

---